

Bourse d'études en promotion de la santé 2026 Modalités

OBJECTIFS

- Promouvoir la recherche et les actions en matière de promotion de la santé auprès des médecins généralistes et des résidents en médecine interne, et rendre hommage au [Dr Hui Lee](#), membre apprécié de la Société canadienne de médecine interne (SCMI).
- Ce prix en est une d'importance dans l'intention d'encourager les membres à poursuivre des études susceptibles de mener à une réorientation de carrière.

ADMISSIBILITÉ

- Cette bourse est offerte aux :
 - membres de la SCMI (en règle) autorisés à exercer au Canada, et
 - aux membres associés résidents de la SCM inscrits à un programme de résidence MI/MIG au Canada.
- Poursuivant une étude, une initiative ou un projet de recherche en promotion de la santé, ou des études dans le but de développer des compétences pour perfectionner leurs aptitudes à la promotion de la santé.
- Le projet est prévu pour être achevé dans les douze mois suivant la date limite du concours.
- Les anciens récipiendaires de la bourse d'études en promotion de la santé sont éligibles pour postuler avec un nouveau projet.
- Un projet ne peut être soumis qu'une fois par l'un des auteurs du projet. Les co-candidats ne sont pas acceptés.

CRITÈRES

Les critères suivants seront pris en considération :

- La qualité de la proposition et la pertinence du projet pour la promotion de la santé dans le contexte de la MI/MIG.
- L'impact potentiel du projet sur le candidat en tant que promoteur de la santé et/ou sur la MIG en général.
- Le travail antérieur du candidat, son engagement actuel et ses projets futurs dans le domaine de la promotion de la santé.

LE PRIX

- Bourse de 3,000 \$* et un certificat de reconnaissance électronique.
- Inscription gratuite au Congrès annuel de la SCMI du 13 au 15 octobre 2027 à Winnipeg (MB)**.
- Possibilité de présenter une affiche du projet lors du Congrès annuel de la SCMI 2027**.
- Possibilité de soumettre un manuscrit du projet à la [Revue canadienne de médecine interne générale](#).
- Le lauréat sera invité à se joindre au Comité de promotion de la santé de la SCMI.
- Le lauréat sera annoncé par les médias sociaux, le site Web de la SCMI, le bulletin électronique et/ou la RCMIG.

*Le prix en argent sera remis à l'achèvement du projet et à la réception par la SCMI d'un résumé précisant les enseignements tirés et l'importance de ce programme pour les travaux futurs du bénéficiaire en promotion de la santé. Le projet doit être achevé dans les 12 mois; si le projet n'est pas achevé au 28 octobre 2027, le prix en espèces sera perdu. Le numéro d'assurance sociale du bénéficiaire sera exigé à des fins fiscales.

**S'applique uniquement au Congrès annuel de la SCMI 2026. L'inscription n'a aucune valeur monétaire. Non transférable. Les frais de voyage, d'hôtel, de cours avec frais supplémentaires et autres dépenses ne sont pas inclus.

INSTRUCTIONS

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les éléments suivants :

1. Une lettre d'accompagnement qui souligne les intérêts du candidat, ces travaux précédents et les projets futurs dans le domaine de la promotion de la santé (500 mots maximum).
2. Le programme d'études proposé, l'Initiative de promotion de la santé ou le projet de recherche en promotion de la santé avec des détails pertinents et des rubriques claires: (objectifs, échéanciers, justification, méthodes, évaluation, proposition d'utilisation des fonds, etc.) (1 000 mots maximum).
3. Curriculum vitae actuel du candidat.
4. Une lettre d'appui provenant d'un conseiller pédagogique ou de recherche qui supervisera le candidat pendant la période d'études.

Les documents doivent être en format PDF; veuillez envoyer en pièces jointes séparées avec des noms de fichiers cohérents (par exemple: CV_John_Smith.pdf, etc.) Les soumissions sont acceptées en anglais et en français. Toutefois, les soumissions en français doivent également être fournies en anglais.

DATE LIMITE : 28 OCTOBRE 2026

Faire parvenir le dossier de candidature par courriel à info@csim.ca

NOTE : Veuillez communiquer sans tarder avec le bureau de la SCMI si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les 48 heures de la transmission de votre candidature. Il incombe au candidat de s'assurer que sa candidature parvient bel et bien à destination. Les candidatures incomplètes ou tardives ne seront pas acceptées. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.